

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2023

ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES

Lundi 20 mars 2023

Durée de l'épreuve : **3 heures 30**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

**Le candidat traite la première partie
ET un sujet au choix dans la deuxième partie**

Répartition des points

Première partie - dissertation	10 points
Deuxième partie - étude de documents au choix	10 points

PREMIÈRE PARTIE

Le candidat traite le sujet suivant :

Dissertation

« Les Jeux Paralympiques sont l'événement le plus transformateur au monde [...]. Paris 2024, le gouvernement français, la Ville de Paris et nos amis du Comité Paralympique et Sportif Français sont engagés dans la création d'une société plus inclusive. »

Andrew Parsons, Président du Comité international Paralympique, interrogé à propos de la première journée Paralympique, organisée le 8 octobre 2022 à Paris.

En vous appuyant sur vos connaissances de l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques et en référence à la citation ci-dessus, vous montrerez comment le développement des Jeux Paralympiques peut contribuer à l'évolution de la place des personnes en situation de handicap dans la société ?

DEUXIÈME PARTIE

Le candidat traite un sujet au choix parmi les sujets 1 et 2.

Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi.

SUJET 1

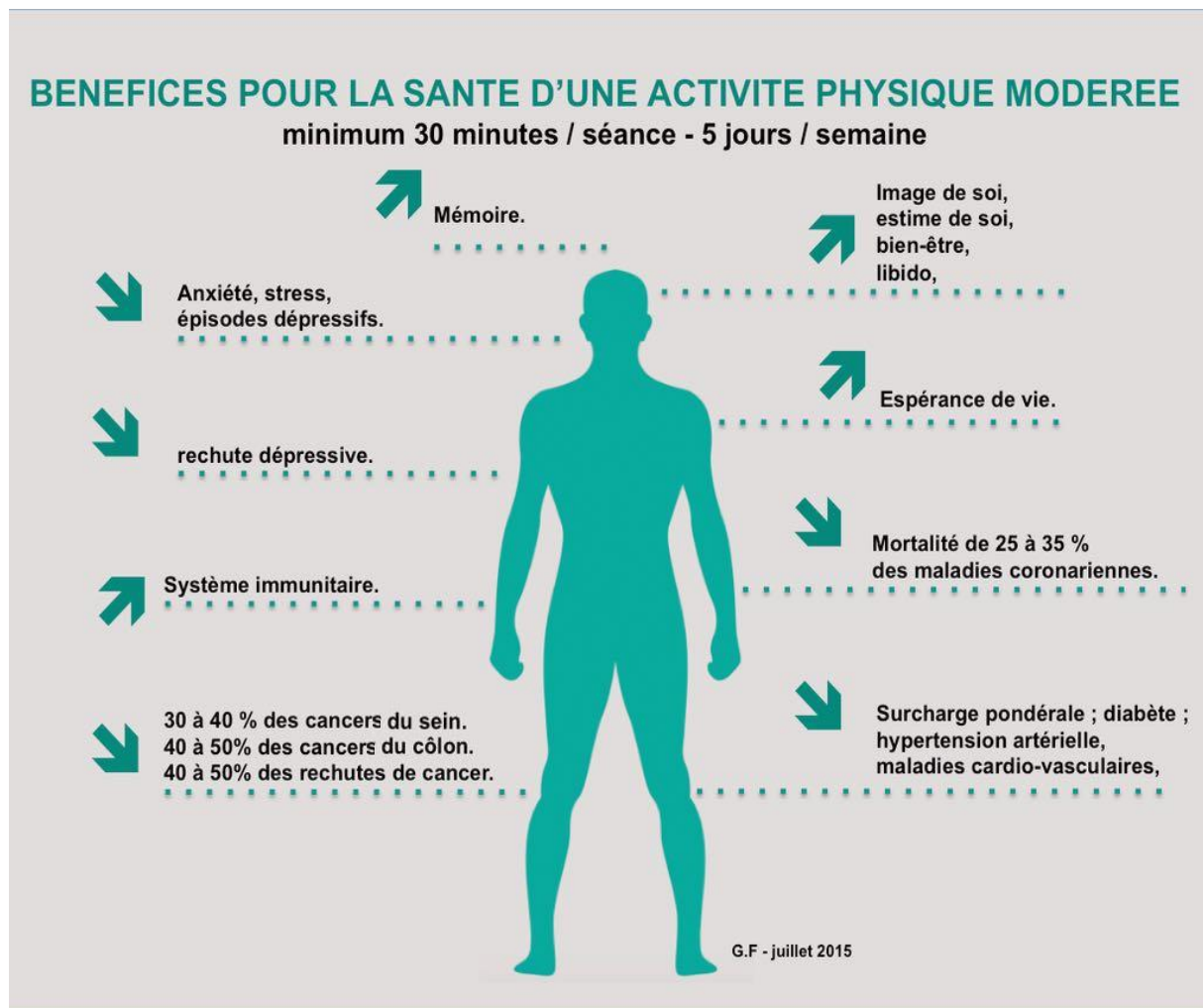
« Le sport, c'est la santé ! »

En vous appuyant sur les deux documents présentés, sur vos connaissances et votre pratique personnelle, proposez et justifiez au moins deux actions destinées à promouvoir des formes de pratiques physiques respectueuses de la santé des sportifs. Vous préciserez le public ciblé.

Document 1. Bénéfices pour la santé d'une activité physique modérée.

Document 2. Accidents de la vie courante et accidents sportifs.

Document 1 : **Bénéfices pour la santé d'une activité physique modérée**



Source : Institut National de la santé et de la recherche médicale, Gilles Favro, juillet 2015

Document 2 : **Accidents de la vie courante et accidents sportifs**

Accidents de la vie courante et accidents sportifs

En France, d'après l'Institut de veille sanitaire, 11 millions d'accidents de la vie courante (AcVC) se produisent chaque année. Environ 20 % (2,2 millions) sont blessés au cours d'une activité sportive : 900 000 personnes ont recours aux urgences et 63 000 doivent être hospitalisées. La durée moyenne d'hospitalisation suite à un accident de sport est de 3,5 jours.

Source : Institut de veille sanitaire. Description et incidence des accidents de sport - Enquête permanente sur les accidents de la vie courante 2004-2005 — Institut de veille sanitaire.

SUJET 2

A partir des données issues des deux documents ci-dessous, de vos connaissances et de vos expériences personnelles, vous proposerez et justifierez au moins deux actions pour sensibiliser vos camarades aux dérives du sport.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.

Document 1. Le dopage, une pratique très dangereuse pour la santé.

Document 2. Le sport et les discriminations.

Document 1 : **Le dopage, une pratique très dangereuse pour la santé**

Le dopage touche de plus en plus les jeunes.

Les molécules fabriquées pour doper les sportifs se trouvent partout : un produit à la testostérone, mis au point pour les autorités sportives par un vétérinaire est-allemand avant la chute du mur, a reçu une autorisation de vente aux États-Unis et est disponible sur internet. Les dangers de la prise de testostérone en dehors d'un cadre médical sont pourtant parfaitement connus. Parmi les athlètes féminines de RDA qui en ont pris, l'une, Heidi Krieger, a dû changer de sexe, d'autres sont devenus stériles ou ont eu des enfants très lourdement handicapés.

Promouvoir le dopage donne l'impression qu'il n'est qu'un problème d'égalité entre compétiteurs alors qu'il s'agit d'une question de santé publique, dont les effets se font ressentir bien au-delà des cercles sportifs professionnels. En 2007, une étude faite dans les Vosges montrait que 4% des moins de 14 ans pratiquant une activité sportive extrascolaire avaient utilisé dans les six derniers mois un produit dopant interdit.

Source : Le Figaro Santé – Caroline Bruneau, 21/11/2011

Document 2 : Le sport et les discriminations



Source : site Handicap.fr / E. Dal'Secco - *Discriminations dans le sport : des champions se mobilisent* (Ex AEQUO) - 16 mars 2018